



Billet d'avion : erreur de la part de l'agence de voyage

Par **Dannie974**, le **16/01/2009** à **15:53**

Bonjour.

Mon ami a acheté un billet OPEN pour la Réunion en décembre dernier. Il devait partir le 27 décembre 2008 mais a dû annuler son vol. Son billet étant valable un an et le changement de date étant possible, il a recontacté l'agence début janvier pour réserver un nouveau vol.

Mais voilà, l'agence a fait une erreur informatique : le billet de mon ami, au lieu d'être valable jusqu'au 1er janvier 2010 fut; par une grossière erreur, valable jusqu'au 1er janvier 2009 ! L'agence s'est donc engagée à réparer l'erreur afin de permettre à mon ami de réserver à nouveau un vol.

Depuis, il s'en est suivit une très longue attente de la part de mon ami qui n'a qu'un seul souhait : retourner à l'île de la Réunion au plus vite pour raisons professionnelles.

Aujourd'hui la situation est bloquée. L'agence le fait tourner en bourrique, lui disant qu'ils régleront le problème au plus vite ... Il perd patience et ses relations avec l'agence sont très tendues.

Ma question est la suivante : peut-il exiger le remboursement de son billet pour non respect du contrat ET éventuellement réclamer des indemnités ?

Merci de votre aide.